

# CONTRAT DE LOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous adresser le contrat de location et l'état descriptif du logement de vacances que vous souhaitez réserver. Veuillez me renvoyer un exemplaire du contrat avec votre signature et le règlement du montant des arrhes. Dans l'attente de vous accueillir très prochainement.

Recevez, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

| Entre le propriétaire                               | Et le locataire                                     |
|---|---|
| Nom, prénom :<br>Adresse :                          | Nom, prénom :<br>Adresse :                          |
| Code postal :<br>Ville :<br>N° tél. :<br>Courriel : | Code postal :<br>Ville :<br>N° tél. :<br>Courriel : |

|                    |                    |
|--------------------|--------------------|
| Nombre d'adultes : | Nombre d'enfants : |
|--------------------|--------------------|

|   |  |
|---|--|
| Adresse :<br><br>Code postal :<br>Ville : | <input type="checkbox"/> Classée MEUBLE DE TOURISME : ..... étoiles<br><input type="checkbox"/> En cours de classement (ECC)<br><input type="checkbox"/> Non classée<br><input type="checkbox"/> Labellisée <i>Tourisme &amp; Handicap</i><br><input type="checkbox"/> Chèques Vacances acceptés : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
|---|--|

**Le propriétaire (ou son mandataire) s'engage à louer**

Durée de la location : ..... jour(s)                  ..... semaine(s)                  ..... mois

Du ..... à partir de 16 heures, au ..... à 10 heures, soit ..... nuits.

| CONDITIONS   | MONTANT TOTAL |
|--|---------------|
| Le montant convenu de la location est fixé à : ..... €   | €             |
| Ce prix comprend toutes les charges : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON<br>Si non, seront facturées en plus, à la fin du séjour, les prestations suivantes :<br><input type="checkbox"/> fuel <input type="checkbox"/> électricité <input type="checkbox"/> gaz <input type="checkbox"/> eau <input type="checkbox"/> bois | €             |
| Services sur réservation préalable :<br><input type="checkbox"/> location de draps <input type="checkbox"/> linge de toilette <input type="checkbox"/> linge de table<br><input type="checkbox"/> ménage en fin de séjour<br><input type="checkbox"/> autres, à préciser : .....   | €             |
| Taxe de séjour :<br>.....€ par nuitée et par adultes<br>.....€ par nuitée et par enfant de plus de ..... ans   | €             |
| <b>MONTANT TOTAL</b>   | <b>€</b>      |
| <b>ARRHES A VERSER A LA RESERVATION - ..... %</b><br><input type="checkbox"/> par chèque à l'ordre de .....<br><input type="checkbox"/> par Chèques Vacances <input type="checkbox"/> par virement <input type="checkbox"/> par mandat <input type="checkbox"/> autre : .....  | €             |
| <b>DEPOT DE GARANTIE et SOLDE PAYABLE A L'ARRIVEE</b><br>Le montant du dépôt de garantie fixé à ..... € sera demandé à l'arrivée, en plus du solde<br>Sa restitution se fera selon les termes prévus aux conditions générales (verso)  | €             |

Ce contrat est établi en 2 exemplaires. La réservation sera réputée définitive si le propriétaire reçoit à son adresse un exemplaire du présent contrat, daté, signé accompagné du règlement des arrhes, au plus tard le ..... . Au delà de ce délai, cette proposition sera abandonnée.

|   |   |
|---|---|
| Fait à ..... le .....<br>Le propriétaire, | Fait à ..... le .....<br>Le locataire, qui reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de location précisées au verso. |
|---|---|

# CONDITIONS GENERALES de LOCATION du MEUBLE de TOURISME

## 1 - DISPOSITIONS GENERALES

Le locataire ne peut en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit de maintien dans les lieux à l'expiration de la période initialement prévue sur le présent contrat.

## 2 - PAIEMENT

La réservation devient effective dès lors que le locataire renvoie un exemplaire du présent contrat accompagné du montant des arrhes (25 %) de la somme totale avant la date indiquée au recto. Un deuxième exemplaire est conservé par le locataire. Le solde de la location est versé le jour de l'arrivée, après l'établissement d'un état des lieux contradictoire.

Le paiement des charges, non incluses dans le prix, s'effectue en fin de séjour. Leur montant s'établit sur la base de calcul mentionnée sur le présent contrat, un justificatif est remis au locataire.

## 3 - ABSENCE DE RETRACTATION

Pour les réservations effectuées par courrier, téléphone ou Internet, le locataire ne bénéficie pas du délai de rétractation, conformément à l'article L121-20-4 du code de la consommation relatif notamment aux prestations de services d'hébergement fournies à une date ou selon une périodicité déterminée.

## 4 - DEPOT DE GARANTIE OU CAUTION

A l'arrivée, un dépôt de garantie est demandé par le propriétaire. Son montant ne peut excéder le coût total de la location. Le propriétaire a le droit d'encaisser le dépôt de garantie.

Il est restitué au locataire, après l'état des lieux contradictoire de sortie ou lui est envoyé dans un délai de 7 jours, déduction faite, si nécessaire, du coût de remise en état des lieux et des frais de remplacement des éléments et équipements mis à disposition. Ce délai ne peut dépasser 60 jours.

Si le cautionnement est insuffisant, le locataire s'engage à parfaire la différence, sur la base de justificatifs donnés par le propriétaire.

## 5 - UTILISATION DES LIEUX

Le locataire utilise la location d'une manière paisible et en fait bon usage, conformément à la destination des lieux. A son départ, le locataire s'engage à rendre le logement aussi propre qu'il l'aura trouvé à son arrivée. La location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers. Le propriétaire fournit le logement conforme à la description qu'il en a faite et le maintient en état de servir.

## 6 - NOMBRE D'OCCUPANTS

Le nombre de locataires ne peut être supérieur à la capacité d'accueil indiquée sur le contrat. Le propriétaire peut refuser d'accueillir les personnes supplémentaires ou les accepter. Dans ce cas et compte tenu des charges supplémentaires occasionnées par la modification du nombre d'occupants, un supplément peut être calculé au prorata du nombre de personnes.

## 7 - ACCUEIL DES ANIMAUX

Lors de la réservation, le client est tenu d'indiquer le nombre d'animaux familiers qui l'accompagneront. Des modalités de séjour spécifiques aux animaux familiers pourront être précisées par le propriétaire dans un règlement intérieur affiché dans l'hébergement : le contrat pourra être résilié aux torts du client en cas de non respect de ces conditions de séjour.

## 8 - ETAT DES LIEUX ET INVENTAIRE

L'état des lieux et l'inventaire du mobilier et des divers équipements sont faits contradictoirement au début et à la fin du séjour par le propriétaire et portent la signature des deux parties.

## 9 - CONDITIONS DE RESILIATION

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire :

### a) Avant l'entrée en jouissance

En règle générale, les arrhes restent acquises au propriétaire, toutefois elles pourront être restituées, quand le meublé aura pu être reloué pour la même période et au même prix.

### b) Si le locataire ne s'est pas présenté le jour mentionné sur le contrat

Passé un délai de 24 heures et sans avis notifié au propriétaire :

- le présent contrat est considéré comme résilié,
- les arrhes restent acquises au propriétaire,
- le propriétaire peut disposer de sa location.

### c) En cas d'annulation de la location par le propriétaire

Il rembourse au locataire le double du montant des arrhes reçues.

#### 10 - INTERRUPTION DE SEJOUR

En cas d'interruption anticipée de séjour par le locataire, ne relevant pas du cas de force majeure, il ne sera procédé à aucun remboursement, hormis le dépôt de garantie. Le cas de force majeure est reconnu si le locataire justifie d'un motif grave rendant impossible le déroulement total de la location. Dans ce cas, le propriétaire peut procéder à la restitution des sommes déjà versées, correspondant au prorata de la durée d'occupation non effectuée.

#### 11 - ASSURANCES

Le locataire est tenu d'assurer le logement qui lui est confié. Il doit donc vérifier si son contrat d'habitation principale prévoit l'extension *villégiature* (location de vacances). Dans l'hypothèse contraire, il est souhaitable qu'il s'informe auprès de son assureur. Le propriétaire peut exiger une attestation d'assurances ou, à défaut, une déclaration sur l'honneur.

#### 12 - LITIGES OU RECLAMATIONS

Si la réclamation porte sur l'état des lieux ou l'état descriptif de la location, elle doit alors être formulée par écrit dans les 7 jours qui suivent l'arrivée. Le propriétaire et le locataire doivent favoriser le règlement amiable. Pour d'autres contestations, le locataire peut saisir, sans limite de délai, un organisme représentatif.